

Reprise de l'école le 12 mai, pour l'ensemble des niveaux (écoles maternelles et primaires)

Plusieurs rencontres et contacts ont été organisés entre Mme le Maire, M. LOZDOWSKI, Premier Adjoint, Mme Gaëlle ZANEGUY, Adjointe à l'enfance/jeunesse, les représentants de la commune, les directeurs d'établissements et EPAL, et ont abouti aux organisations suivantes :

- Tous les niveaux, de la petite section de maternelle au CM2, seront accueillis dans les trois écoles de la commune, sur la base du volontariat des familles.
- En application des directives nationales, le nombre maximal d'enfants accueillis dans chaque classe est de 15 élèves à l'école élémentaire et de 10 enfants à l'école maternelle. Ainsi, une partie des élèves sera en classe les lundis et mardis et en travail scolaire à la maison les jeudis et vendredis. L'autre partie des élèves fera l'inverse. L'établissement des groupes d'enfants est organisé par les équipes enseignantes.
- Pour les enfants restant déjeuner à l'école, les repas, fournis par le restaurant scolaire, seront pris en classe, par le biais de repas froids servis en plateaux, au moins jusqu'au 25 mai. Selon l'évolution des directives et en fonction des organisations futures, le déjeuner au restaurant scolaire pourrait être à nouveau proposé aux enfants. Pour les enfants bénéficiant de PAI en lien avec les restrictions alimentaires, les parents devront prévoir un repas froid personnel.
- Les locaux seront équipés en savon + essuie-mains jetables ou lotion/gel hydroalcoolique afin que les enfants puissent se laver les mains toutes les 1/2 heures.
- Des protocoles de nettoyage et désinfection des locaux sont mis en œuvre par le personnel communal dans les locaux scolaires.
- L'accès aux locaux sera adapté afin d'éviter les regroupements ainsi que la circulation dans les locaux. Les parents ne pourront pas rentrer dans les écoles.
- La garderie périscolaire sera assurée par EPAL dans les locaux de Ti Glas à compter du jeudi 14 mai sur les horaires habituels, en tenant compte d'une capacité maximale de 38 enfants, selon les directives nationales.

Les directeurs d'écoles sont en lien avec les familles pour des modalités plus précises d'accueil des enfants (accès, groupes, travail à la maison).

Toutes ces informations sont en adéquation avec les directives nationales. En cas de modifications législatives, ces dispositions sont appelées à évoluer.

Distribution des masques

Elle aura lieu le **samedi 9 mai de 14 à 17h**, à la **salle des fêtes pour Saint-Thégonnec** et à la **salle du Quinquis pour Loc-Eguiner**.

Deux masques, en taille unique, en tissu lavable seront remis gratuitement à chaque habitant, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Afin de limiter le brassage de personnes et de respecter la distanciation physique, une seule personne par famille peut se présenter.

Cette même personne pourra récupérer les masques pour un voisin, parent ou ami à condition de disposer des justificatifs de cette même personne. Pour les personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas de famille sur la commune ou personnes vulnérables et/ou fragiles ne pouvant se déplacer, le CCAS pourra les déposer à leur domicile.

Mesures de soutien en faveur des acteurs économiques

Morlaix Communauté, la Chambre de Commerce et d'Industrie Bretagne Ouest de Morlaix, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère, les Chambres d'Agriculture de Bretagne, Initiative Pays de Morlaix et l'Office de Tourisme communautaire Baie de Morlaix ont adopté un certain nombre de mesures de soutien en faveur des acteurs économiques. Ainsi un guide en ligne reprenant les mesures de soutien ainsi que les contacts utiles a été édité. Il sera réactualisé régulièrement sur le site internet de Morlaix Communauté : www.morlaix-communaute.bzh.

Le déconfinement de A à Z

Bars	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.	Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
Cafés	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Plages	Restent fermées. Décision pour le 2 juin
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.	Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
Cérémonies religieuses	Pas avant le 2 juin.	Restaurants	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.	Salles des fêtes/polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai.	Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Commerces	Réouverture le 11 mai	Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Crèches	Réouverture le 11 mai.	Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.	Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (locaux)	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (> 100 km)	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
Lieux de culte	Déjà autorisés.	Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Lycées	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Mariages	Reportés sauf urgence.		
Maternelles	Réouverture le 11 mai.		
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.		
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.		